



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
GIRONDE

**Communiqué de presse**  
2 novembre 2011

---

## *Débarrassez-vous de vos vieux produits*

---

***La Chambre d'Agriculture de la Gironde, la société AVIDALOR et l'ensemble des distributeurs du département organisent une collecte de Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU) les 15 et 16 novembre. Le moyen le plus économique pour les agriculteurs de se défaire, en toute légalité, de leurs produits hors d'usage.***

### **> Pour qui ?**

Cette collecte est réservée aux utilisateurs professionnels, actifs ou retraités : exploitants agricoles, professionnels des espaces verts, collectivités, entreprises...

### **> Quels sont les produits concernés ?**

Tous les produits phytopharmaceutiques, dans leur emballage d'origine, entamés ou non, qui ne peuvent plus être utilisés pour une ou plusieurs raisons :

- ils sont hors d'usage car leurs caractéristiques physiques ou techniques sont dégradées (produits périmés, gelés, mouillés...)
- la réglementation a évolué et en interdit maintenant l'usage,
- l'exploitation n'en a plus l'utilité, elle a changé de stratégie ou de culture.

### **> Combien ça coûte ?**

Si le produit comporte le pictogramme ADIVALOR, c'est gratuit, dans la limite de 100 kg de PPNU apportés. Au-delà, il faut compter **2 € HT/kg**.

Si le produit ne comporte pas le pictogramme ADIVALOR, le tarif est **2 € HT/kg dès le premier kg**.

Il faut ajouter à cela un coût fixe pour la prestation d'éco-service, de **15 €**, quelle que soit les quantités apportées.

Par comparaison, si l'agriculteur fait appel directement à une entreprise spécialisée sans passer par la collecte, il lui en coûtera environ 5 à 10 euros/kg.

## **> Comment ça marche ?**

Il est indispensable de se pré-inscrire auprès d'un des 20 sites qui participent à cette opération. Les formulaires de demande d'élimination y sont d'ores et déjà disponibles.

## **> Pourquoi participer ?**

Ces produits sont considérés comme dangereux pour la santé de leurs utilisateurs et l'environnement. Il est donc impératif des les faire éliminer comme des déchets industriels spéciaux (DIS), en utilisant une filière spécifique de traitement.

Le code de l'environnement stipule que "toute personne qui produit ou détient des déchets [...] est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination [...] dans des conditions correctes [...]". L'agriculteur est donc responsable de son élimination. Depuis le 1er juillet 2006, la détention par l'utilisateur final d'un produit non autorisé en vue de son application est interdite et passible d'une peine pouvant aller jusqu'à 30 000 € d'amende et six mois d'emprisonnement (article L 253-17 du Code Rural).

## **> Comment se préparer ?**

Dès à présent, les agriculteurs sont inviter à :

- préparer leurs vieux bidons en les mettant de côté dans leur local de stockage, dans leur emballage d'origine. Attention à ne pas les transvaser et à ne pas les mélanger, même s'il s'agit de fonds de bidons.
- sur-emballer les produits en mauvais état ou souillés dans un sac translucide en les manipulant avec précaution et en utilisant des équipements de protection adaptés (gants...). Cela évitera les fuites dans le local ou lors du transport.
- transporter les produits dans un véhicule aéré.
- se munir d'un chèque pour le règlement le jour où ils portent leurs produits sur le site.
- conserver l'attestation de dépôt remise, elle constitue une preuve de la prise en charge des PPNU.

Si un produit est refusé le jour de la collecte, l'agriculteur peut faire appel à une entreprise spécialisée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux. Les coordonnées sont disponibles sur les sites: [www.dechets-gironde.fr](http://www.dechets-gironde.fr) ou [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr). Il lui en coûtera environ 5 à 10 euros/kg.

## **> Quels sont les sites de collecte ouverts les 15 et 16 novembre ?**

- TERRE DE GIRONDE – 33240 LUGON ET L'ÎLE DU CARNEY - 05 57 74 67 42
- SALELLAS SA (ISIDORE) – 33180 SAINT ESTEPHE – 05 56 59 33 74
- CHATELIER (ISIDORE) – 33330 St SULPLICE DE FALEYRANS – 05 57 24 66 66
- BAYARD SARL (ISIDORE) – 33710 SAINT TROJAN – 05 57 64 36 17
- SRA CADILLAC – 33410 LOUPIAC – 05 56 62 65 77
- VITIVISTA – 33390 BERSON – 05 57 33 09 48
- VITIVISTA – 33350 ST MAGNE DE CASTILLON – 05 57 40 30 12
- VITIVISTA – 33250 PAUILLAC – 05 56 59 46 91
- EURALIS Distribution – 33460 CUSSAC – 05 56 58 90 64
- EURALIS Distribution – 33210 LANGON – 05 56 63 36 59

- EURALIS Distribution – 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE – 05 56 61 57 99
- EURALIS Distribution – 33420 GREZILLAC – 05 57 74 99 88
- EURALIS Distribution – 33220 PORT Ste FOY – 05 53 63 79 60
- EURALIS Distribution – 33126 FRONSAC – 05 57 25 41 21
- EURALIS Distribution – 33820 SAINT CIERS SUR GIRONDE – 05 57 32 68 87
- EURALIS Distribution – 33340 LESPARRE – 05 56 41 15 53
- CIC – 33750 BEYCHAC ET CAILLAU – 05 56 72 55 72
- TERRES DU SUD – 33190 LA REOLE – 05 56 71 05 30
- SOUFFLET VIGNE – 33570 – MONTAGNE - 05 57 74 57 87
- SOUFFLET VIGNE – 33250 – PAUILLAC - 05 56 59 11 04

## > **Pourquoi la collecte est payante?**

Pendant 5 ans, la Chambre d'Agriculture de la Gironde, la société AVIDALOR et l'ensemble des distributeurs du département ont organisé des collectes gratuites de PPN. Financées par les pouvoirs publics et gratuites pour les agriculteurs, elles ont permis d'éliminer les stocks historiques, soit 400 tonnes.

A présent, c'est une filière d'élimination pérenne qui se met en place pour gérer les quantités inévitablement reconstituées chaque année avec répercussion d'une partie du coût à l'exploitant.

## > **Qui organise cette collecte ?**

Cette opération est organisée par la Chambre d'Agriculture de la Gironde, avec AIDIVALOR et l'ensemble des distributeurs de produits phytopharmaceutiques du département. Retrouvez tous les sites de collecte sur [www.gironde.chambagri.fr](http://www.gironde.chambagri.fr) ou [www.aidivalor.fr](http://www.aidivalor.fr)

---

### **Contact presse**

*Magali Templier - Service Communication  
Chambre d'Agriculture de la Gironde  
Tél. 05 24 44 91 83 – 06 86 42 81 40  
@ : [m.templier@gironde.chambagri.fr](mailto:m.templier@gironde.chambagri.fr)*